



## Les Attestations Scolaires de Sécurité Routière, Pour qui ? pourquoi ? Comment ?

L'ASSR est un diplôme qui nécessite un examen, obligatoire pour tous les élèves de 5° et de 3°  
Ces examens se dérouleront **entre le Lundi 13 et le Vendredi 24 Mai 2024**, au collège et sur ordinateur.  
Les dates précises des épreuves seront prochainement communiquées aux élèves  
Ces épreuves sont obligatoires et concernent les élèves des classes de 5° (ASSR1) et de 3° (ASSR2).  
Elles sont organisées par le collège (préparation, déroulement de l'examen et remis du diplôme)

L'épreuve d'**ASSR1** est organisée pour les élèves de classes de 5° ou pour les élèves qui atteignent l'âge de 14 ans au plus tard le 31/12/2024. Une fois obtenu, ce diplôme permet de s'inscrire à la formation pratique du brevet de sécurité routière (BSR). L'obtention du BSR est obligatoire pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur à partir de 14 ans.

L'épreuve d'**ASSR2** est organisée pour les élèves de classes de 3° ou pour les élèves qui atteignent l'âge de 16 ans au plus tard le 31/12/2024. Une fois obtenu, Le diplôme de l'ASSR2 permet ensuite d'accéder à la 1<sup>re</sup> catégorie de permis de conduire : Permis A ou A2 (permis moto), ou permis B (permis voiture)

➤ **SE PRÉPARER** : deux possibilités :

- **à l'aide d'une plateforme de préparation en ligne** qui propose l'ensemble des questions qui seront tirées au sort le jour de l'épreuve. Vous pouvez vous rendre sur internet à l'adresse :

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr>

- **en vous inscrivant à des séances d'entraînement de groupe**, assurées par M. HAMILLE, en fin de journée (16h-16h40 ou 17h-17h40, **entre le 23 avril et le 07 mai 2024**). Les dates de ces séances d'entraînement seront affichées sur un tableau devant le bureau de M. Hamille. Vous pouvez vous inscrire à plusieurs séances si vous le souhaitez (hors temps de cours)

➤ **LES EPREUVES** se dérouleront au collège, en salle info, les classes étant encadrées par les personnels du collège (un planning de passage des classes vous sera annoncé prochainement).

L'épreuve dure environ 35 minutes. Elle se présentera sous forme d'une série de 20 questions (type « QCM »). Elle permet d'évaluer vos connaissances sur la question de la sécurité routière. Vous devrez répondre aux questions sur ordinateur (petites vidéos ou saynètes d'une minute chacune avec à l'issue de chaque saynète, des questions). Il s'agit du même type de question que celles proposées aux séquences d'entraînement. Il est nécessaire d'obtenir au moins 10/20 pour obtenir le diplôme.

Le jour de l'examen, tout retard ou absence non justifiée ne vous permettra pas de passer vous présenter.

**N.B.** : les épreuves se composent pour moitié, de questions spécifiques à la sécurité routière et, pour moitié, de questions plus larges relatives aux enjeux de société afin de développer la réflexion des élèves sur les conduites addictives, la prise de risques et les problématiques de mobilités citoyennes et actives. Les questions relatives au comportement citoyen et au respect d'autrui ont, par ailleurs, été renforcées.

➤ **LES DIPLÔMES** : seront délivrés classe par classe, courant juin 2024 et seront à conserver précieusement par chacun d'entre vous. Ce document vous sera en effet demandé plus tard, lors de vos inscriptions aux épreuves de permis de conduire...